

Taxes de service de yallo



yallo est en droit de facturer au client les taxes suivantes pour des prestations de service:

Taxes administratives

SERVICE	EXPLICATION	MONTANT
Frais d'activation/ carte SIM	Frais administratifs pour la carte SIM yallo lors d'une nouvelle activation, pour l'échange ou le remplacement de la carte SIM (perte ou défaut) ainsi que pour l'activation de compte	CHF 59
Frais eSIM	Frais administratifs de remplacement de la carte SIM physique par une carte eSIM	CHF 40
Frais d'activation Home Internet	Frais administratifs d'activation de la connexion yallo Home Internet incl. yallo Home Internet Box.	CHF 99
Frais de facture papier	Frais administratifs d'envoi par courrier d'une facture papier simple	Papier: CHF 4 / e-mail gratuit
Frais pour une preuve de connexion détaillée	Frais administratifs pour la remise d'une preuve de connexion détaillée	Papier: CHF 10 / e-mail: CHF 5
Frais de copie de fac- ture/relevé de compte	Frais administratifs de traitement pour la commande d'une copie de facture ou d'un extrait de compte	Papier: CHF 10 / e-mail: CHF 5
Frais de retour de courrier et de recherche d'adresse	Frais administratifs de traitement de recherche d'adresse en cas d'envoi postal non distribuable (p. ex. facture, rappel)	CHF 30
Frais de bulletin de versement QR	Frais de traitement pour le paiement au guichet postal avec un bulletin de versement QR.	CHF 4
Frais bulletin de versement sans référence	Frais de traitement pour un paiement par virement bancaire / Multimat sans numéro de référence...	CHF 6
Frais de blocage du compte	Frais administratifs de blocage de compte en cas de non-paiement	CHF 50
Frais de remise en service	Frais administratifs de traitement pour la réactivation d'un compte après qu'il a été bloqué pour non-paiement	CHF 75
Frais de changement de titulaire	Frais administratifs de traitement en cas de changement de titulaire: transfert d'un numéro mobile à une autre personne.	CHF 50
Frais d'information concer- nant des messages/appels abusifs	Frais administratifs pour la fourniture de renseignements sur des détails de communication et l'identité de la personne responsable d'appels/de messages abusifs conformément à l'art. 82 de l'ordonnance sur les services de télécommunication	CHF 70
Changement de numéro de téléphone mobile	Frais administratifs pour chaque changement de numéro de téléphone mobile. En cas de harcèlement, le client doit apporter une preuve, par exemple un rapport de police (dans ce cas gratuit).	CHF 50
Frais de traitement de demandes concernant la protection des données	La Frais administratifs de traitement des demandes concernant la protection des données conformément à l'art. 2 de la loi fédérale sur la protection des données varie en fonction du travail fourni, mais s'élève au maximum à CHF 300.	en fonction du travail fourni
Frais de paiement par mensualités	Frais administratifs pour le paiement d'un montant de facture impayé par versements échelonnés sur une période donnée	CHF 10
Frais de dossier pour résiliation anticipée	Frais administratifs en cas de résiliation ne respectant pas le délai de résiliation	CHF 100
Frais pour une demande de remboursement	Frais administratifs pour une demande de remboursement	CHF 10

SERVICE**EXPLICATION****MONTANT**

Frais de traitement pour le changement d'abonnement

Frais de traitement uniques pour le changement de contrat vers un contrat avec une charge de base mensuelle plus basse (sans engagement contractuel)

CHF 39

Frais d'abaissement

Frais supplémentaires si l'abonnement est modifié pour une redevance mensuelle inférieure et s'il y a une durée minimale de contrat

Selon la durée de l'abonnement et la différence dans la cotisation de base

Frais de déménagement Home Internet

Frais de traitement pour vérification et le transfert de service

CHF 99

Frais administratifs en cas de retard de paiement (point 8 des CGV)**EXPLICATIONS****MONTANT**

Premier rappel

Par e-mail ou par SMS

Gratuit

Chaque relance

Par écrit, par courrier

CHF 30

Recouvrement

Frais de traitement après remise de la créance au prestataire de recouvrement des créances (au plus tôt à partir du 70e jour suivant la date de facturation).

Voir le tableau des frais sous Explication

Montant de la créance en CHF**Frais de traitement en CHF**

0 - 19

37

20 - 59

58

60 - 144

Correspond au montant de la créance ouverte

145 - 399

145

400 - 999

225

1000 - 1999

285

2000 - 2999

385

3000 - 4999

575

5000 - 6999

685

7000 - 9999

825

10000 - 19999

1375

20000 - 49999

2600

>50000

6% du montant de la créance ouverte

Coûts engendrés par un jugement juridiquement contraignant ou par un nouveau contrat.

Selon jugement ou contrat

Dépenses d'encaissement (p. ex. frais de poursuite, etc.)*

Coûts externes officiels

Payable directement au tiers intervenant pour l'encaissement, disposant d'un droit de créance autonome, conformément au chiffre 8 CG. yallo annule les éventuelles inscriptions au registre des poursuites après paiement complet de la créance, sur demande du client.